

Sur le procédé

Allura Click Pro

Allura Click Life

Titulaire : Société Forbo Sarlino SAS
Internet : www.sarlino.forbo.com

Descripteur :

Lames et dalles de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes destinées à la pose libre avec collage localisé dans les conditions décrites dans le Dossier Technique.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

AVANT-PROPOS

Les Avis Techniques et les Documents Techniques d'Application sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur la façon de concevoir et de construire des ouvrages au moyen de produits ou procédés de construction dont la constitution ou l'emploi ne relèvent pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Au terme d'une évaluation collective, l'avis technique de la commission se prononce sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés relativement aux exigences réglementaires et d'usage auxquelles l'ouvrage à construire doit normalement satisfaire.

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	<p>Cette version intègre les modifications suivantes :</p> <p>Il s'agit d'une révision de procédé du DTA 12/18-1780_V2, avec la suppression du procédé ALLURA CLICK COMPACT 0.30, la conservation du procédé ALLURA CLICK PRO et l'introduction du procédé ALLURA CLICK LIFE.</p> <p>Le domaine d'emploi, les supports visés et les prescriptions de mise en œuvre sont identiques aux précédents DTA 12/18-1780_V2 pour le procédé ALLURA CLICK PRO.</p> <p>Le domaine d'emploi, les supports visés et les prescriptions de mise en œuvre du procédé ALLURA CLICK LIFE sont identiques au procédé ALLURA CLICK COMPACT 0.30 du DTA 12/18-1780_V2.</p> <p>L'usinage des bords est toujours effectué par un sous-traitant sous cahier des charges contractuel pour le compte de FORBO SARLINO.</p>	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	5
1.1.	Définition succincte	5
1.1.1.	Description succincte	5
1.1.2.	Mise sur le marché	5
1.1.3.	Identification	5
1.2.	AVIS.....	5
1.2.1.	Domaine d'emploi accepté.....	5
1.2.2.	Appréciation sur le produit.....	6
1.2.3.	Prescriptions Techniques	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	8
1.3.1.	Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante	8
1.3.2.	Jeu périphérique et fractionnement du revêtement	8
1.3.3.	Température du local en service.....	8
1.3.4.	Limites de planéité du support	8
1.3.5.	Pose sur anciens revêtements résilients compacts et textiles aiguilletés en zone exposée au soleil	9
1.3.6.	Mise en œuvre au droit des zones ensoleillées admises	9
1.3.7.	Mise en œuvre au droit des seuils de portes.....	9
1.3.8.	Configuration de pose	9
2.	Dossier Technique.....	10
2.1.	Données commerciales	10
2.1.1.	Coordonnées	10
2.2.	Description.....	10
2.3.	Domaine d'emploi	10
2.3.1.	Destination et classement UPEC des locaux	10
2.4.	Définition qualitative et quantitative	11
2.4.1.	Type	11
2.4.2.	Caractéristiques spécifiées par le fabricant	11
2.5.	Présentation – étiquetage	11
2.5.1.	Aspect	11
2.5.2.	Coloris et dessins	11
2.5.3.	Éléments.....	11
2.5.4.	Identification	12
2.5.5.	Distribution	12
2.6.	Fabrication et contrôles.....	12
2.7.	Supports admis et préparation des supports	12
2.7.1.	Supports admis.....	12
2.7.2.	Travaux de préparation du support.....	13
2.8.	Mise en œuvre.....	15
2.8.1.	Stockage.....	15
2.8.2.	Conditions préalables à la pose	15
2.8.3.	Pose du revêtement.....	15
2.8.4.	Traitement des joints de dilatation du support	17
2.8.5.	Traitement des seuils et arrêts.....	17
2.8.6.	Raccordement aux revêtements adjacents.....	17
2.8.7.	Traitement des découpes et des jeux périphériques (rives).....	17
2.8.8.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries	17

2.8.9.	Pose sur plancher chauffant.....	17
2.9.	Mise en service	17
2.10.	Assistance technique	17
2.11.	Entretien - Utilisation.....	18
2.11.1.	Dans les locaux classés E2.....	18
2.11.2.	Dans les locaux classés E1.....	18
2.12.	Maintenance	18
2.13.	Résultats expérimentaux.....	18
2.14.	Références	18
2.14.1.	Données Environnementales	18
2.14.2.	Autres références	19
2.15.	Annexes du Dossier Technique.....	20

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 19 novembre 2020, le procédé **ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO**, présenté par la Société Forbo Sarlino SAS. Il a formulé, sur ce procédé, le Document Technique d'Application ci-après. L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1. Définition succincte

1.1.1. Description succincte

Lames et dalles de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes destinées à la pose libre avec collage localisé dans les conditions décrites dans le Dossier Technique.

Les lames/dalles sont assemblées entre elles par clipsage.

- Dimensions nominales utiles, hors clips :
 - Lames : 1212 x 187 mm et 1505 x 237 mm
 - Dalles : 600 x 317 mm.
- Epaisseur totale nominale : 5 mm.
- Epaisseur de la couche de surface :
 - ALLURA CLICK LIFE : 0,49 mm ;
 - ALLURA CLICK PRO : 0,55 mm.
- Masse surfacique totale nominale :
 - ALLURA CLICK LIFE: 8200 g/m² ;
 - ALLURA CLICK PRO : 8300 g/m².

1.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits ALLURA CLICK font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

1.1.3. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

1.2. AVIS

1.2.1. Domaine d'emploi accepté

Locaux civils et administratifs, locaux d'habitation privés et collectifs intérieurs, bureaux, bâtiments commerciaux, locaux d'hôtellerie, relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés comme indiqué dans le *Tableau 1* ci-dessous.

Tableau 1 – Destination et classement UPEC des locaux

Support	Locaux au plus classés	
	ALLURA CLICK PRO	ALLURA CLICK LIFE
Support neuf ou ancien remis à nu : - à base de liant hydraulique	U3 P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2
Support neuf ou ancien remis à nu : à base du bois , chape fluide à base de sulfate de calcium, Sol existant : ancien revêtement linoléum compact*	U3 P3 E1 C2	U2s P3 E1 C2
Sol existant : ancien carrelage, ancien revêtement résilient (hors linoléum) sans envers mousse* y compris dalle semi-flexible amiantée ou non, ancien revêtement résine les anciennes peintures de sol adhérentes	U3 P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2
Sol existant : ancien revêtement textile aiguilleté plat compact*	U3 P2 E1/2 C2	U2s P2 E1/2 C2

* à l'exclusion des zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière.

Les locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers sont exclus.

La pose sur plancher chauffant conforme à la norme NF DTU 65.14 et à la norme NF P 52-303 (DTU 65.7) est possible (voir § 2.8.9).

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) et sur plancher chauffant rafraîchissant est exclue.

La pose sur ancien revêtement résilient sur mousse est exclue.

1.2.2. Appréciation sur le produit

1.2.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Les revêtements ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO, en dalles et lames, font l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B_n-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_n-s1 ou A1_n de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ (Rapport du CRET n°2018/131-1 du 13 Novembre 2019).

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour les produits ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO mentionnée au paragraphe 2.14 du Dossier Technique. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2.2. Durabilité - Entretien

Les classements de l'article 1.2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux » en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant dès lors que les dispositions auront été prises conformément aux prescriptions du dossier technique pour limiter les écarts de planéité et les désaffleures entre lames (cf. article 1.2.2.4 ci-après).

1.2.2.3. Fabrication et contrôle

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

1.2.2.4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée par une entreprise qualifiée dans la pose des revêtements de sol.

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement. Dans tous les cas, la réalisation d'un enduit de sol adapté est requise lorsque l'écart de planéité dépasse 5 mm sous la règle de 2 m et sans désaffleure ; le choix de la solution de reprofilage est fonction du taux d'humidité du support (cf. article 2.7.2.1 du Dossier Technique).

Elle est également admise sur ancien revêtement de sol résilient sans envers mousse (hors zones exposées au soleil) en fonction du classement du local (cf. tableau du § 2.3.1 du Dossier Technique), sur ancien revêtement textile aiguilleté compact (hors zones exposées au soleil) en fonction du classement du local (cf. tableau du § 2.3.1 du Dossier Technique), sous réserve que l'écart de planéité ne dépasse pas 5 mm sous la règle de 2 m, ainsi que sur ancien revêtement résine ou carrelage adhérents dès lors que pas plus de 10 % de la surface n'est détériorée (avec réalisation d'un enduit de sol adapté dès lors que l'écart de planéité dépasse 5 mm sous la règle de 2 m), et sur ancienne peinture de sol adhérente.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2.

Le e-Cahier 3635_V2 du CSTB décrit les dispositions générales pour les sols existants, complétées par celles des § 2.7.1.4 et 2.7.2.2 du Dossier Technique.

Dans tous les cas, un jeu en périphérie ainsi qu'aux pénétrations est réalisé en aménageant un espace de 5 mm ou 0,1 % des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur ou obstacles. Ce jeu est porté systématiquement à 1 cm dans les zones exposées à l'ensoleillement.

Dans le cas d'un local exposé partiellement ou en totalité au soleil et revêtu d'un revêtement de sol compact résilient ou textile aiguilleté existant, la dépose de l'ancien revêtement est réalisée sur la totalité de la surface du local, préalablement à la mise en œuvre du revêtement.

Dans le cas de la pose libre, le revêtement sera fractionné tous les 500 m² ou tous les 25 m pour les locaux étroits. Au droit des zones exposées au soleil, les lames ou dalles sont collées localement à l'aide d'une colle réactive (cf. § 2.8.3.2.5 du Dossier Technique).

Le traitement des joints de dilatation, des seuils et arrêts et le raccordement aux revêtements adjacents est réalisé avec des profilés du commerce (Cf. § 2.8.4, 2.8.5 et 2.8.6 du Dossier Technique).

Dès lors, la pose ne présente pas de difficulté particulière.

L'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées au mode de pose.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect, des exigences de :

- Propreté (les poussières ou pollutions résiduelles sont susceptibles de ressuer dans les joints entre lames) ;
- Planéité (les bosses, dénivelés, discontinuités de pente peuvent conduire à des risques de désaffleure et générer un encrassement au droit des joints entre lames ou dalles et des difficultés d'entretien) ;
- Siccité.

L'entreprise aura recours, pour une même surface, à des lames issues d'un même lot de production afin de limiter les écarts de géométrie des clipsages.

Le jeu périphérique dans les locaux classés E2 ainsi que le jeu aux pieds d'huissieries et au droit des pénétrations est rempli à l'aide d'un mastic avec interposition préalable d'un fond de joint en mousse conformément aux dispositions du § 2.8.7 du Dossier Technique.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyl amiante existantes

Dans ce cas, et pour l'ensemble des opérations prévues, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

1.2.3. Prescriptions Techniques

1.2.3.1. Éléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au e-Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

1.2.3.2. Cas de la pose sur un ancien revêtement de sol combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

1.2.3.3. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Sur chape à base de sulfate de calcium, la réalisation d'un enduit de sol faisant l'objet d'un certificat QB11-02 en cours de validité avec classement P3 minimum est requise, après ponçage fin (égrenage), conformément à son certificat et, selon le cas, au CPT e-cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation ».

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

1.2.3.4. Protection contre les remontées d'humidité

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 6.1.3.1 de la norme NF DTU 53.2 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non, une étude du support devra être réalisée en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

1.2.3.5. Cas particulier de la pose sur ancien revêtement sur plancher chauffant

Dans ce cas, il convient de se conformer au critère de résistance thermique tel que décrit au § 2.7.2.2.9 du Dossier Technique, et de se rapprocher de la société FORBO à cet effet.

La société FORBO est tenue d'apporter son assistance technique à l'entreprise de pose sur ce point.

1.2.3.6. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement : minimum +15 °C pour le support et +18 °C à +25 °C pour l'atmosphère.

1.2.3.7. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes :

Cas particulier des travaux sur dalles amiantées :

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Contrôle de la température ambiante des locaux :

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux afin de respecter l'exigence de température de +15 °C pour le stockage et +18 °C à +25 °C pour la pose du revêtement.

1.2.3.8. Support en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et de déterminer la nature du support.

1.2.3.9. Planéité

Sur support neuf et sur support existant non revêtu ou remis à nu, ou revêtu d'un carrelage existant, il appartient au maître d'œuvre et à l'entreprise de prévoir la mise en œuvre des dispositions prévues pour le rattrapage de la planéité lorsque les écarts relevés excèdent les limites admises.

1.2.3.10. Fissures

Dans le cas d'une largeur de fissure supérieure à 0,8 mm et d'une fissure avec désaffleure, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

1.2.3.11. Entretien

Le choix du matériel d'entretien devra être fait conformément aux prescriptions de la Société FORBO SARLINO (cf. § 2.11 du Dossier Technique) tout en prenant en compte les charges admissibles dans le local.

1.2.3.12. Assistance technique

La Société FORBO SARLINO est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

1.2.3.13. Contrôle des caractéristiques du revêtement

La Société FORBO SARLINO est tenue de s'assurer de la conformité des lots de produits livrés par l'usine sous-traitante aux spécifications du cahier des charges de fabrication et aux caractéristiques annoncées dans le Dossier Technique.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.2.1) est appréciée favorablement.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

1.3.2. Jeu périphérique et fractionnement du revêtement

L'attention de l'entreprise de pose est attirée sur le risque de soulèvement des extrémités des lames/dalles chaque fois que la largeur minimale de jeu périphérique et/ou les dimensions maximales de fractionnement du revêtement ne sont pas respectées.

1.3.3. Température du local en service

Le Maître d'ouvrage est informé que, plus particulièrement pour des surfaces de fractionnement importantes, une variation de température dans le local après la pose au-delà de la limite d'amplitude prescrite peut entraîner une dilatation des lames avec un risque de rupture localisée de l'assemblage.

1.3.4. Limites de planéité du support

Le Maître d'ouvrage est informé que le non-respect des préconisations de planéité du support décrites dans le Dossier Technique peut induire un risque de désassemblage localisé des lames et des désaffleures.

1.3.5. Pose sur anciens revêtements résilients compacts et textiles aiguilletés en zone exposée au soleil

Dans le cas d'un local exposé partiellement ou en totalité au soleil et revêtu d'un ancien revêtement compact résilient ou textile aiguilleté, l'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité d'une dépose préalable des revêtements existants sur la totalité de la surface du local ou de la pièce considéré, afin d'éviter des transitions ou différences de niveau de la surface du nouveau revêtement en partie courante.

1.3.6. Mise en œuvre au droit des zones ensoleillées admises

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de respecter les dispositions de collage localisé et de jeu périphérique définies dans le Dossier technique dans le cas de la pose du revêtement dans les zones exposées à l'ensoleillement admises.

1.3.7. Mise en œuvre au droit des seuils de portes

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de réaliser, chaque fois que nécessaire, un détalonnage suffisant des bas de portes afin d'éviter les risques d'éventuels désordres liés au frottement à la surface du revêtement et pour permettre la ventilation du local.

1.3.8. Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise que la pose directe du revêtement sur le support ; il ne vise pas la pose sur sous-couche acoustique ou de désolidarisation.

2. Dossier Technique

Issu du dossier établi par le titulaire

2.1. Données commerciales

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société Forbo Sarlino SAS
 63 rue Gosset
 BP 2717
 FR - 51055 Reims Cedex
 Tél : 03 26 77 30 55
 Email : info-produits@forbo.com
 Internet : www.sarlino.forbo.com

2.2. Description

Procédé de revêtement de sol en PVC principalement destiné à la pose libre, avec collage localisé dans les conditions précisées à l'article 2.8.3.2.5.

Les 4 bords du revêtement sont usinés pour emboîtement : rainure (partie femelle) et languette (partie mâle) en long et droit vertical en bout.

2.3. Domaine d'emploi

2.3.1. Destination et classement UPEC des locaux

Locaux civils et administratifs, locaux d'habitation privatifs et collectifs intérieurs, bureaux, bâtiments commerciaux, locaux d'hôtellerie, relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 – Destination et classement UPEC des locaux

Support	Locaux au plus classés	
	ALLURA CLICK PRO	ALLURA CLICK LIFE
Support neuf ou ancien remis à nu : - à base de liant hydraulique	U3 P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2
Support neuf ou ancien remis à nu : - à base du bois, - chape fluide à base de sulfate de calcium, Sol existant : - ancien revêtement linoléum compact*	U3 P3 E1 C2	U2s P3 E1 C2
Sol existant : - ancien carrelage, - ancien revêtement résilient (hors linoléum) sans envers mousse* y compris dalle semi-flexible amiantée ou non, - ancien revêtement résine - les anciennes peintures de sol adhérentes	U3 P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2
Sol existant : - ancien revêtement textile aiguilleté plat compact*	U3 P2 E1/2 C2	U2s P2 E1/2 C2

* à l'exclusion des zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière.

Les locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers sont exclus.

La pose sur plancher chauffant conforme à la norme NF DTU 65.14 et à la norme NF P 52-303 (DTU 65.7) est possible (voir § 2.8.9).

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) et sur plancher chauffant rafraîchissant est exclue.

La pose sur ancien revêtement résilient sur mousse est exclue.

2.4. Définition qualitative et quantitative

2.4.1. Type

Revêtement de sol plombant en lames/dalles, constitué de PVC (NF EN ISO 10582), fabriqué essentiellement par enduction et calandrage, comprenant :

- une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- une couche médiane imprimée ;
- une sous couche compacte avec armature grille de verre ;

Les 4 bords du revêtement sont usinés avec un système d'emboîtement.

2.4.2. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.4.2.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	ALLURA CLICK PRO	ALLURA CLICK LIFE
Dimensions utiles (mm) selon NF EN ISO 24342	317 × 600 187 × 1212 237 × 1505	
Epaisseurs selon NF EN ISO 24346 (mm)		
- Totale nominale	5,0	5,0
Ecart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+0,13 / -0,10	+0,13 / -0,10
Valeur individuelle par rapport à la moyenne	± 0,15	± 0,15
- Couche de surface transparente	0,55	0,49
Ecart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+0,062 / -0,055	+0,059 / -0,045
- Couche imprimée	0,07	0,07
- Couches intercalaire compactes avec grille de verre	1,1	1,16
- Sous couche compacte	3,28	3,28
Equerrage (écarts d') selon NF EN ISO 24342 (mm)	Longueur < 400 mm : ≤ 0,25 Longueur > 400 mm : ≤ 0,35	
Masse surfacique selon NF EN ISO 23997		
- Totale (g/m ²)	8300	8200
- tolérance (%)	+13 / -10	+13 / -10

2.4.2.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Valeurs
Poinçonnement rémanent à 150 min selon NF EN ISO 24343-1 (mm)	≤ 0,05
Solidité à la lumière selon NF EN ISO 105-B02 (degré)	≥ 6
Groupe d'abrasion selon NF EN 660-2	Groupe T
- Variation à la chaleur selon NF EN ISO 23999 (%)	≤ 0,10
- Incurvation à la chaleur selon NF EN ISO 23999 (mm)	≤ 1
Résistance thermique utile selon EN 10486 (m ² .K/W)	0,020

2.5. Présentation – étiquetage

2.5.1. Aspect

La surface présente un grain de surface bois pour les lames et minéral pour les dalles.

2.5.2. Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 29 coloris bois et 9 coloris béton. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.5.3. Eléments

Dalles : 31,7 x 60 cm, livrées par carton de 10 dalles (1,90 m²).

Lames : 121,2 x 18,7 cm, livrées par carton de 8 lames (1,81 m²).

Lames : 150,5 x 23,7 cm, livrées par carton de 6 lames (2,14 m²).

2.5.4. Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus (article 2.4.2). L'épaisseur, le coloris, le nombre de dalles et un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.5.5. Distribution

Les produits sont commercialisés en France par la Société FORBO SARLINO.

2.6. Fabrication et contrôles

- La fabrication des plaques de revêtement semi-fini a lieu à l'usine FORBO NOVILON de Coevorden (Pays-Bas) du groupe FORBO FLOORING. L'usine est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.
- L'usinage des lames et dalles à emboîtement a lieu pour le compte du Groupe FORBO FLOORING sur la base d'un cahier des charges contractuel incluant les spécifications techniques de ces procédés.
- Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

2.7. Supports admis et préparation des supports

2.7.1. Supports admis

2.7.1.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

2.7.1.1.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont :

Tous les supports décrits dans de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-303 (DTU 65.7).

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.7.1.1.2. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

En outre, les points suivants sont aussi contrôlés :

- Planéité : < 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm ;
- Pas de désaffleure > 1 mm.

2.7.1.2. Supports neufs à base de bois ou dérivés du bois

2.7.1.2.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois », à l'exception des planchers flottants.

2.7.1.2.2. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

2.7.1.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.7.1.3.1. Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.7.1.3.2. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis technique ou le DTA de la chape ainsi que dans l'e-Cahier 3578_V4 « Chapes fluides à base de sulfate de calcium » pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

2.7.1.4. Supports existants en rénovation

2.7.1.4.1. Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- les supports à base de liants hydrauliques tels que décrits dans le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012 ;
- les supports à base de bois tels que les anciens parquets collés adhérents et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage ;
- les carrelages existants adhérents ;
- les sols souples sans envers mousse (résilients en lés ou dalles, aiguilletés compacts) existants et adhérents hors zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière ;

- les sols coulés à base de résine existants et adhérents ;
- les anciennes peintures de sol adhérentes.

La pose sur revêtements textiles autres qu'aiguilletés compacts (notamment bouclés) est exclue ; ils devront être préalablement déposés.

2.7.1.4.2. Exigences relatives aux supports

Les supports doivent répondre aux exigences de l'e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012.

Dans tous les cas, une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à l'e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012.

Cas des anciens sols résilients et textiles aiguilletés compacts

Planéité : < 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20cm.

L'ancien revêtement textile aiguilleté collé doit être adhérent au support, sans présenter de boursoufflures. Dans le cas de dalles aiguilletées, elles ne doivent pas présenter de tuilage.

2.7.1.5. Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 6.1.3.1 de la norme NF DTU 53.2 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

2.7.2. Travaux de préparation du support

2.7.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique ou de sulfate de calcium

Les travaux de préparation sont ceux décrits à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.2 ou dans le cas d'une chape fluide ceux décrits dans l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) et sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenailage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

Traitement des bosses et des flaches

- Ponçage des bosses, puis nettoyage : aspiration par aspirateur industriel ;
- Ragréage ponctuel des flaches : il est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable.

Traitement des fissures

Sur tout support, les fissures sont préalablement repérées.

Si elles présentent une ouverture < 0,8 mm sans désaffleure, elles ne sont pas traitées.

Au-delà, ou si elles présentent un désaffleure, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

Traitement des joints

Joints de retrait et joints de construction :

S'ils présentent une ouverture < 4 mm, ils ne sont pas traités ; au-delà, ils sont traités comme suit :

- Ouverture par sciage au disque diamant,
- Nettoyage et dépoussiérage,
- Garnissage à la résine époxy bi-composant ou équivalente d'une dureté shore D égale à 60 à 24 heures,
- Sablage à refus avec du sable de quartz fin et sec,
- Élimination par aspiration de l'excès de sable après durcissement de la résine.

Joints de dilatation :

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés : des profilés d'arrêt sont disposés de part et d'autre du joint (cf. article 2.8.4).

Ragréage

Ragréage localisé :

Il est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable.

Ragréage généralisé :

- Sur support à base de sulfate de calcium :

Il est réalisé à l'aide d'un enduit de sol au moins classé P3 bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité visant l'emploi sur ce type de support (appliqué avec le primaire adapté), après ponçage fin, en respectant les dispositions selon le cas du CPT *e-Cahier du CSTB 3578_V3 de mars 2012*, du CPT *e-Cahier du CSTB 3634_V2* et de l'Avis Technique ou DTA de la chape ;

- Sur support à base de liant hydraulique :

Il est réalisé à l'aide d'un enduit de sol choisi comme suit :

- Sur support sec (taux d'humidité inférieur à 4,5 %, contrôlé selon les modalités de la norme NF DTU 53.2) :
Pour un ragréage de toute la surface : tout enduit de sol au moins classé P3 bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité peut convenir (appliqué avec le primaire adapté) ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au *e-Cahier du CSTB 3634_V2 de Novembre 2012* après préparation du support (traitement des fissures et des joints) comme indiqué dans ce document.
- Sur support humide non ressuant (taux d'humidité compris entre 4,5 et 7 %, contrôlé selon les modalités de la norme NF DTU 53.2) ou exposé aux reprises d'humidité :
Préalablement à l'application d'un enduit comme indiqué ci-avant, un ouvrage d'interposition, assurant la protection contre les remontées d'humidité, devra être réalisé (cf. article 2.7.1.5 ci-avant).

2.7.2.2. Supports existants en rénovation

2.7.2.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques ou à base de sulfate de calcium existants non revêtus ou remis à nu

Le support est préparé comme indiqué dans l'*e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012* ; les travaux comprennent en particulier :

- l'élimination des résidus de colle,
- la dépose de l'enduit existant le cas échéant,
- la remise en conformité de la planéité du support :
 - traitement des bosses par rabotage,
 - traitement des flaches :

Après nettoyage soigneux du support, le ragréage est réalisé le cas échéant comme indiqué à l'article 2.7.2.1 ci-avant.

2.7.2.2.2. Anciens supports à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012 (cf. article E2.1 Travaux préparatoires).

Selon le Cahier *du e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012*, la pose sur les parquets à lames clouées (Cf. NF DTU 51.1) nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol (appliqué avec le primaire adapté), bénéficiant d'un certificat en cours de validité QB visant son application en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences de la norme NF P 63-203 (DTU 51.3).

Dans le cas de la pose libre sur plancher de doublage, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleures,
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 2 mm sans désaffleure avec un enduit approprié.

2.7.2.2.3. Anciens supports revêtus de carrelage

Le support est préparé comme indiqué dans le *e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose libre. En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol bénéficiant d'un certificat lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou lorsque les désaffleures entre carreaux sont supérieurs à 1 mm sous la règle de 20 cm ou la profondeur des joints est supérieure à 2mm.

Le certificat QB en cours de validité de l'enduit doit viser l'application sur ancien carrelage.

2.7.2.2.4. Anciens supports revêtus d'un sol résilient non amianté

La pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts homogènes ou hétérogènes, dans les conditions spécifiées dans le *Tableau 1* est admise. Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans l'*e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012*.

A l'issue de cette étude :

- si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué à l'article 2.7.2.2.1.
- si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, certifié CSTB, avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.7.2.2.5. Anciens supports revêtus de dalles en vinyle amianté

Voir article 2.7.2.2.4 pour la reconnaissance du support.

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amianté est assurée.

2.7.2.2.6. Anciens sols coulés à base de résine

Cf. CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - e-Cahier du CSTB 3635_V2 de Novembre 2012 (voir article D page 12).

Les sols en résine avec défauts conservés sont réparés avec un produit de même nature et de même dureté que le matériau existant.

2.7.2.2.7. Anciennes peintures de sol

Le support est préparé comme indiqué dans l'e-Cahier du CSTB 3635_V2 (cf. article C) à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Si le support est sain, dans le respect de la planéité requise, la pose directe peut être réalisée.

2.7.2.2.8. Anciens sols textiles aiguilletés compacts

La pose est admise sans préparation particulière si le support est conforme aux exigences de l'article 2.7.1.4.2 ci-avant ; dans le cas contraire, l'ancien revêtement aiguilleté sera déposé en totalité.

2.7.2.2.9. Cas particulier de la pose sur ancien revêtement posé sur plancher chauffant

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO posés libre sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du ALLURA CLICK LIFE ou du ALLURA CLICK PRO, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

La validation du calcul devra être demandée à la société FORBO.

2.8. Mise en œuvre

2.8.1. Stockage

Les lames/dalles sont stockées horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2.

2.8.2. Conditions préalables à la pose**2.8.2.1. Conditions de température et d'hygrométrie**

Le revêtement ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO doit être stocké à plat, hors de son emballage, au minimum 24 heures avant la pose dans les pièces à poser dans les conditions suivantes :

Cf. article 6.1.2 de la norme NF DTU 53.2.

En outre, les températures pour effectuer la pose doivent être :

- de +15 °C au minimum pour le support,
- entre +18 °C et +25°C pour l'atmosphère.

2.8.2.2. Calepinage des surfaces

Les lames doivent être orientées dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal.

L'implantation des lames doit être telle que la largeur des lames en partie courante soit supérieure à une demi-lame.

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.

Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieurs à 25 cm.

2.8.3. Pose du revêtement**2.8.3.1. Préparation et disposition des lames**

Cf. articles 6.3.1 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

2.8.3.2. Pose libre

Démarrage de la pose dans un angle de la pièce. Dans le local concerné, travaillez toujours de gauche à droite, languette face au mur.

La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures (parties femelles) apparentes devant soi.

2 méthodes sont possibles :

- Alignement des joints toutes les 3 rangées :
 - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame ;
 Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.
- Pose à joint perdu :
 - Commencer la 2^{ème} rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente ;
 Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

2.8.3.2.1. Espace périphérique pour la pose libre

En partie courante, le jeu périphérique, créé à l'aide de cales adaptées, est supérieur à 5 mm ou 0,1 % des dimensions des côtés de chaque local dans la limite de 1 cm.

Cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière :

Dans les pièces à larges baies vitrées et sur les zones d'ensoleillement, un jeu périphérique plus important fixé à 1 cm est réalisé.

Cet espace périphérique doit être recouvert par un profil de finition.

2.8.3.2.2. Découpe

La découpe en périphérie se fait par report classique.

La découpe des lames est effectuée au cutter :

- Sens largeur de la lame :
 - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite.
 - Plier la dalle pour la casser.
 - Éliminer les bavures à la lame croche ou à la râpe.
- Sens longueur de la lame :
 - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
 - Retourner la lame ;
 - Positionner la lame au niveau de la découpe à cheval sur une autre lame ;
 - Frapper la lame avec un marteau au niveau de la coupe ;
 - Plier la lame pour la casser ;
 - Éliminer les bavures à la lame croche.

Découpe en arrondi :

Chauffer la lame avec un décapeur thermique avant la découpe.

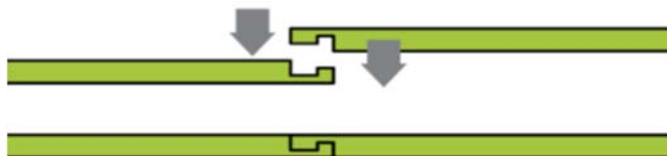
La découpe à la scie électrique (sauteuse ou circulaire) est aussi possible, l'emploi d'une lame adaptée permet une coupe nette et propre.

Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames en périphérie, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone de jeu périphérique.

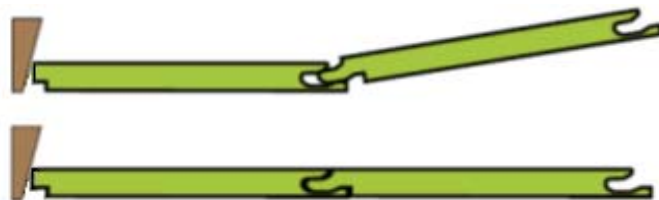
2.8.3.2.3. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure ou pollution dans la partie usinée avant de la clipser.

Posez la première rangée de lames rainurées (partie femelle) apparentes vers soi. Assurez-vous que les extrémités des lames sont posées les unes sur les autres, de façon à ce que le système d'enclenchement vertical corresponde parfaitement et verrouillez-le à la main ou d'un petit coup de maillet souple.



Commencer la pose du rang suivant avec le reste de coupe du rang précédent (minimum de 25 cm de longueur). Bien positionner la languette sur la rainure du rang déjà posé avec un angle d'environ 30° en exerçant une pression sur la rangée précédente et abaisser la lame.



La lame suivante est posée de même façon et verrouillée comme décrit ci-dessus.

Verrouiller les extrémités entre elles. Exercer une pression pour un emboîtement parfait.

Les lames sont emboîtées en frappant légèrement par le dessus à la main ou au maillet souple, en commençant par la largeur, puis la longueur.

L'usage d'une cale à frapper est inutile et non recommandée pour ce type de produit ; elle pourrait, tout comme l'usage de produits de frappe lourds ou contondants, endommager les systèmes de clipsage.

La dernière rangée est posée de la même façon après réalisation des coupes par report.

2.8.3.2.4. Fractionnement des surfaces

Les locaux d'une surface inférieure à 500 m² peuvent bénéficier d'une pose sans fractionnement.

Pour les salles extrêmement étroites et longues, ou d'une surface supérieure à 500 m² il faut utiliser des profilés de fractionnement adaptés. Les couloirs étroits (< 2 m) seront fractionnés à minima tous les 25 m.

Le jeu de fractionnement à respecter entre 2 surfaces est celui préconisé à l'article 2.8.3.2.1 en partie courante.

Dans les locaux interrompus par des éléments verticaux (piliers, cloisons, pénétrations...), le fractionnement sera opéré au niveau de ces éléments.

Lors de l'installation de plinthes, de profilés de jonction ou de profilés pour extrémités, il faut s'assurer de ne jamais fixer ces éléments sur le revêtement de sol.

2.8.3.2.5. Collage localisé dans le cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement

Il est réalisé sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil (derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière), à l'aide d'une colle réactive bi-composant de type HB FULLER TEC 131 ou UZIN KR 430 appliquée selon les préconisations du fabricant et, le cas échéant, après dépose des anciens revêtements résilients ou textiles dans la totalité de la surface de la pièce ou du local considéré, de façon à éviter des transitions d'épaisseurs en partie courante.

2.8.4. Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

2.8.5. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté.

2.8.6. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux lames ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO.

2.8.7. Traitement des découpes et des jeux périphériques (rives)

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en ménageant le jeu préconisé à l'article 2.8.3.2.1 ; ce jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique (PVC).

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie conformément aux dispositions de l'article 2.8.3.2.1 ; un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic PU référence Mastic PU de FORBO disponible sur une large gamme de couleur (3160 : noir / 3161 : gris / 3162 : blanc / 3163 : beige) ou MS polymères) après avoir disposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté désolidarisant le calfatage du support.

L'interposition d'un fond de joint mousse est requise notamment dans le cas de supports amiantés et la dimension de ce fond de joint doit être adaptée à l'épaisseur du revêtement, pour assurer une surface d'adhérence suffisante du mastic de calfatage avec le revêtement.

2.8.8. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Un jeu est ménagé au droit des huisseries et passages de tuyauteries. S'il ne peut pas être protégé avec des caches adaptés, celui-ci est traité au moyen du mastic PU ou MS Polymère, après avoir disposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté à l'épaisseur du revêtement désolidarisant le calfatage du support.

2.8.9. Pose sur plancher chauffant

Seule la pose sur plancher chauffant conforme à la norme NF DTU 65.14 et à la norme NF P 52-303 (DTU 65.7) est possible. Cf. NF DTU 53.2.

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) et sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

2.9. Mise en service

Dans le cas de la pose libre, la mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose après l'entretien suivant :

- balayage ou aspiration de l'ensemble, avant un nettoyage à l'aide d'une solution détergente neutre.

Dans le cas de collage localisé par colle réactive, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux (dans les zones de passage, protéger le collage par des panneaux rigides adaptés au trafic et aux types de matériels roulants).

ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO ne doivent jamais être fixés ponctuellement ni au support, ni à des meubles ou à d'autres éléments fixes.

Comme le prévoit la Norme NF DTU 53.2 Annexe C, ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO doivent être protégés contre les risques de poinçonnement provoqués par des meubles, objets à pieds pointus ou tout autre objet lourd (au-delà des limites de charge admissibles dans le classement UPEC des locaux). L'utilisation de protection en matière plastique ou feutre est recommandée. Pour des articles tels que roulettes et tampons, l'utilisation de caoutchouc est proscrite, il est indispensable de demander au fournisseur une qualité sans influence décolorante sur revêtement vinyle.

Dans le cas d'une utilisation d'ALLURA CLICK LIFE ou ALLURA CLICK PRO dans des locaux avec accès direct sur l'extérieur, il est nécessaire de prévoir des tapis de protection de type CORAL (ou NUWAY) de FORBO en nombre et en dimensions suffisantes (consulter le fabricant).

2.10. Assistance technique

Lors du démarrage du chantier, la Société FORBO SARLINO est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.11. Entretien - Utilisation

Les revêtements de sol ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO reçoivent en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à en faciliter l'entretien, lequel s'opère de la façon suivante :

Tout procédé mécanique d'entretien de type auto laveuse est proscrit.

2.11.1. Dans les locaux classés E2

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : à adapter au trafic, détergent neutre en balayage humide avec balai feubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : en cas d'encrassement visible, nettoyage par rotocleaner et détergent neutre. Utiliser le moins d'eau possible.

2.11.2. Dans les locaux classés E1

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : à adapter au trafic, détergent neutre en balayage humide avec balai feubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : en cas d'encrassement visible, détergent alcalin en balayage humide avec balai feubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée. Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récuser) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

Pour les produits d'entretien, se référer aux notices d'entretien du fabricant.

2.12. Maintenance

En pose libre, les dalles ou lames endommagées pourront être remplacées après dépose de l'ancienne dalle ou lame en place et positionnement d'une nouvelle dalle ou lame. Contacter le service technique du fabricant pour la procédure à suivre.

2.13. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Comportement sous la chaise à roulettes selon ISO 4918 (roulettes type H double bandage jumelé).
(Rapport d'essai du CSTB n° R2EM-RES-18-26074431 du 30/08/2018)
 - Longueur, rectitude des arêtes et équerrage des dalles selon NF EN ISO 24342 et ouverture des joints entre dalles lors de l'assemblage.
 - Epaisseur totale selon NF EN ISO 24346.
 - Stabilité dimensionnelle et incurvation après exposition à la chaleur selon NF EN ISO 23999.
 - Résistance au poinçonnement statique NF EN ISO 24343-1.
 - Essai de résistance de l'assemblage en traction selon Annexe 1 du référentiel d'homologation UPEC revêtements stratifiés.
 - Coefficient de dilatation thermique entre 23 et 60°C selon méthode interne.
(Résultats d'essais transmis par FORBO le 16/07/2018)
 - Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation sur le complexe de sol posé avec exposition répétée à un cycle de température de 23 °C à 50 °C par rayonnement (simulation de d'exposition à l'ensoleillement).
 - Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur entre 10 °C et 40 °C sur maquette d'ouvrage grand format.
(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-RES-18-26077388/2 du 07/12/2018)
-

2.14. Références

2.14.1. Données Environnementales

Revêtement ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO

Les revêtements de sol ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO font l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et fait l'objet d'une vérification par tierce-partie le 30/03/2020.

Cette DE a été établie le 30/03/2020 par KALEI. Elle est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

2.14.2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : octobre 2016.

Environ 300 000 m² réalisés en France à ce jour.

2.15. Annexes du Dossier Technique

Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					Liste des données de performances certifiées
	Référence de la DE ⁽¹⁾	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée ⁽²⁾		
		OUI	NON	OUI	NON	
Revêtements ALLURA CLICK LIFE et ALLURA CLICK PRO	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
KR 430	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 131	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
<p>⁽¹⁾ Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.</p> <p>⁽²⁾ Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.</p>						